RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.B.P. OPTIQUE
SASU au capital de 50 000 €
[redacted]
RCS Grenoble 983 331 422

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 15 juillet 2026

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

L'an deux mille vingt six, le quinze juillet, à dix heures, l'actionnaire unique de la société A.B.P. OPTIQUE

- Monsieur MAKHLOUF Idriss
demeurant [redacted]
titulaire de 100 actions

a pris les décisions suivantes :

L'actionnaire unique décide la modification de l'objet social par adjonction des activités « isolation bâtiments, installations de chauffage, ventilation, pose de fenêtres ». L'article 3 des statuts sera modifié en conséquence.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé après lecture.

Le Président
MAKHLOUF Idriss

[redacted]